

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière :  
FINANCES LOCALES

Sous matière :  
DIVERS

**OBJET :  
EXONERATION  
DES DROITS  
D'OCCUPATION  
DU DOMAINE  
PUBLIC, POUR  
LES  
EXTENSIONS  
DE TERRASSES  
DES BARS ET  
RESTAURANTS,  
POUR LA FETE  
DU HARICOT**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth  
ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-  
VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER,  
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :** Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,  
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER  
Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

**Absents excusés :** Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES,  
Karole CAFFIER

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN  
DATE DU : 22 SEPTEMBRE  
2021

**Secrétaire :** Madame Sabine CHABERT

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 06 OCT. 2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN  
DATE  
DU 06 OCT. 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2021-161, en date du 6 juillet 2021, par laquelle le conseil municipal a poursuivi sa politique d'accompagnement des acteurs économiques. Il a ainsi décidé de prolonger les mesures d'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal, pour les terrasses des bars et restaurants, jusqu'au 15 août 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire provoqué par l'épidémie de covid-19, la traditionnelle fête du cassoulet, n'a pas pu être organisée sous son format habituel et a été remplacée par une manifestation de moins grande ampleur.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose d'exonérer des droits d'occupation du domaine public, les extensions de terrasses qui ont été accordées aux cafés et restaurants, pour continuer à soutenir la reprise de leurs activités.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les extensions de terrasses des bars et restaurants, pour la fête du haricot

**AUTORISE** Monsieur le trésorier municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

## ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
06 OCT. 2021  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
05 OCT. 2021  
Par publication le :  
06 OCT. 2021  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021238-DE

